

**ARRETE n° 2023/225**  
**Prescrivant l'enquête publique**  
**portant sur la modification n° 1**  
**du Plan local d'urbanisme**  
**de Trébeurden**

Monsieur Gervais EGAULT, Président de la Communauté d'Agglomération 'Lannion-Trégor Communauté',

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-36 à L.153-44 et suivants, L.103-2, R.104-12 et R.104-33 à R.104-37 ;

**VU** le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants ;

**VU** l'arrêté du ministre de la transition énergétique du 9 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-11 du code de l'environnement ;

**VU** arrêté n°22-045 en date du 7 mars 2022 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Trébeurden ;

**VU** la décision du Tribunal administratif de Rennes en date du 2 aout 2023 désignant M. Michel CAINGNARD en tant que commissaire enquêteur ;

**VU** les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

**VU** la séance du conseil communautaire, en date du 13 septembre 2022, au cours de laquelle Monsieur Gervais EGAULT a été élu Président de Lannion-Trégor Communauté ;

**VU** la délibération du conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 13 septembre 2022, donnant délégation de pouvoirs à son Président ;

**ARRETE**

**Article 1 : Objet et durée**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification n° 1 du PLU de Trébeurden pour une durée de 30 jours consécutifs, **du mercredi 11 octobre 2023 à 9h00 au vendredi 10 novembre 2023 à 17h00.**

La modification de droit commun n° 1 du PLU de Trébeurden a pour objet de procéder aux modifications du règlement graphique et littéral, des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ainsi que du tableau des emplacements réservés.

Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces prévues à l'article R.123-8 du code de l'environnement :

- La notice de présentation
- L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne après examen au cas par cas
- Les avis des Personnes publiques associées

## **Article 2 : Objectifs du projet d'évolution du PLU**

La modification du PLU porte sur le règlement graphique et littéral, les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ainsi que le tableau des emplacements réservés, comme détaillé ci-après :

- Évolution du règlement graphique
  - o Mise en conformité avec les jugements de la cour administrative d'appel de Nantes
  - o Correction d'une erreur matérielle
  - o Mise à jour de la liste des emplacements réservés
- Évolution du règlement écrit
  - o Mise en conformité avec les jugements de la cour administrative d'appel de Nantes
  - o Évolution des règles relatives notamment à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives, les hauteurs et les toitures des constructions, les règles relatives aux clôtures ainsi que les créations de cellules commerciales.
- Évolution de l'OAP de Traou-Meur afin de permettre la réalisation de projets dans le respect des orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).
- Évolution du rapport de présentation dans le but d'intégrer les évolutions indiquées ci-dessus.

## **Article 3 : Durée de l'enquête publique**

L'enquête publique se déroulera du mercredi 11 octobre 2023 à 9h00 au vendredi 10 novembre 2023 à 17h00.

## **Article 4 : Nomination du commissaire enquêteur**

Monsieur Michel CAINGNARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal administratif de Rennes en date du 2 août 2023.

## **Article 5 : Sièges de l'enquête publique**

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Trébeurden, 7 rue des plages, 22560 Trébeurden.

## **Article 6 : Consultation du dossier d'enquête publique - Observations**

Les pièces du dossier en version papier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur Michel CAINGNARD, commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Trébeurden aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- les lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- le jeudi : de 9h00 à 12h00
- le samedi : de 10h00 à 12h00.

Le dossier sera également disponible sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse suivante : <https://www.lannion-tregor.com/> ainsi que sur le site de la mairie de Trébeurden à l'adresse : <https://www.trebeurden.fr/>.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête à la mairie de Trébeurden,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Trébeurden, , 7 rue des plages, 22560 Trébeurden.  
Les courriers reçus seront annexés au registre d'enquête publique disponible en mairie.

*Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*

- par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [pluih@lannion-tregor.com](mailto:pluih@lannion-tregor.com)

Les observations reçues seront mises en ligne sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté (<https://www.lannion-tregor.com/>).

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Lannion-Trégor Communauté avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

Pour être prises en compte, les observations devront être déposées entre le mercredi 11 octobre 2023 à 9h00 au vendredi 10 novembre 2023 à 17h00.

Les observations déposées seront consultables et communicables, au frais de la personne qui en fait la demande, au tarif de reproduction en vigueur, durant toute la durée de l'enquête.

### **Article 7 : Permanences du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales en mairie de Trébeurden aux dates et heures suivantes :

- mercredi 11 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- mercredi 25 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
- mardi 31 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- vendredi 10 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

### **Article 8 : Clôture de l'enquête publique**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Après clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours le Président de Lannion-Trégor Communauté et lui remettra un procès-verbal de synthèse où seront consignées les observations écrites et orales. Le Président de Lannion-Trégor Communauté disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

### **Article 9 : Rapport et Conclusions**

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de Lannion-Trégor Communauté, le dossier de l'enquête accompagné du registre et pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Simultanément, il transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal administratif de Rennes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, en mairie de Trébeurden et en Sous-Préfecture de Lannion pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera publiée (pendant une durée d'un an) sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse suivante : <https://www.lannion-tregor.com/>

### **Article 10 : Mesures de publicité**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux locaux ci-après désignés :

- Journal "le Télégramme"
- Journal "Ouest-France"

*Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Affiché le 07/09/23

ID : 022-200065928-20230907-ARRETE\_2023\_225-DE

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la 1<sup>ère</sup> insertion et au cours de l'enquête pour la 2<sup>ème</sup> insertion.

Cet avis sera publié par voie d'affiches au siège de Lannion-Trégor Communauté, à la mairie de Trébeurden et en différents endroits de la commune.

L'avis sera également publié sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse suivante : <https://www.lannion-tregor.com/>

### **Article 11 : Autorité responsable**

Le projet de modification n° 1 du PLU de Trébeurden est conduit sous la maîtrise d'ouvrage de Lannion Trégor Communauté.

A l'issue de l'enquête publique et en application de l'article R 153-43 du code de l'urbanisme, le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté sera chargé d'approuver la modification n°1 du PLU de Trébeurden dont le dossier sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès du service planification de Lannion-Trégor Communauté (au 02 96 05 09 00 ou par courriel à : [pluih@lannion-tregor.com](mailto:pluih@lannion-tregor.com)).

### **ARTICLE 12 : Exécution et copies**

Le Directeur Général des Services de Lannion-Trégor Communauté et la Trésorerie de Lannion, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de Lannion,
- M. le Président du Tribunal Administratif de Rennes,
- Mme le Maire de Trébeurden,
- M. Michel CAINGNARD, commissaire enquêteur

FAIT à LANNION, le 7 septembre 2023

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES ARRETES

Le Président atteste le caractère exécutoire du présent arrêté, transmis au contrôle de légalité par télétransmission le 7 septembre 2023, publié, mis en ligne sur le site internet de LTC le 7 septembre 2023

Le Président,  
Gervais EGAULT



Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.